



MAIRIE DE SAINT NAZAIRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT NAZAIRE**

Séance du 17 Octobre 2023

Délibération n°DEL-2023-65

Nombres de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 11/10/2023

Date d'affichage : 11/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à 18h30 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

Présents : Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame GISSINGER Sylviane, Madame POREAU Sylvie, Monsieur Didier AZNAR, Monsieur GIRARD Jack, Madame ORNIA Katrine, Monsieur JUSSEAUME Jérôme, Monsieur DELATTRE Aymeric, Madame MORGAT-BEULIN Monique

Procurations : Madame Marie-Diane ALLEMAND à Monsieur Didier AZNAR

Absents excusés : Madame MARILLER Amandine, Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur LEVANTERI Vincent, Monsieur ALLAINE Franck

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier AZNAR est nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

Approbation du procès-verbal du 14 Septembre 2023

Sous la présidence du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 Septembre 2023 ,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité**,

APPROUVE le procès-verbal du 14 Septembre 2023

Et ont signé les membres présents,

Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

**Le Maire,
Gérald MISSOUR**